

**Délibération N° 2022-07**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 janvier 2022,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors des séances des 17 décembre 2021 et 21 janvier 2022,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Examen des avis de la CFVU du 17 décembre 2021**

- 1/ Modification des maquettes du CIEF**  
Les modifications des maquettes du CIEF sont détaillées dans les documents joints en annexe.
  
- 2/ Capacités d'accueil des Licences professionnelles de l'IUT Lumière au titre de l'année universitaire 2022/2023**  
Les capacités d'accueil des licences professionnelles de l'IUT Lumière au titre de l'année universitaire 2022/2023 sont fixées dans les documents joints en annexe.
  
- 3/ Conventions**  
**IETL/ENISE/ESADE :** Annexe financière définitive de reversement 2020-2021 pour la promotion 2018-2021- DU Ingénieur diplômé de l'ENISE, Parcours Ergodesign : Conformément à l'article 7 de la convention du 04/04/2019, sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée.  
  
**IETL/ENISE/ESADE** Annexe financière définitive de reversement 2020-2021 pour la promotion 2019-2022 - DU Ingénieur diplômé de l'ENISE, Parcours Ergodesign : Conformément à l'article 7 de la convention du 06/10/2020 sur la base des heures effectives prévisionnelles, l'annexe financière est modifiée.  
**Institut de Psychologie/Université Lyon 1 :** Avenant à une convention - LAS1 et PASS-Psychologie. Cette convention concerne la mise en œuvre des enseignements et des contrôles des connaissances et des compétences (MCCC) de la LAS1 Psychologie et Sciences Cognitives et du PASS Psychologie et Sciences Cognitives de l'UCBL pour lesquels les universités sont partenaires.  
**ISPEF/ Célestins Théâtre de Lyon :** Renouvellement de convention – M1 et M2 MEEF : Les Célestins et l'Université Lyon 2 développent depuis plusieurs années un partenariat autour de projets artistiques et culturels. Pour l'année 2021-2022, le partenariat porte sur deux volets à destination du Master 1 MEEF et Master 2 MEEF sous forme d'ateliers, de visites pédagogiques et de sorties destinées aux étudiant.es de l'Université Lyon 2.  
**UFR Droit Julie-Victoire Daubié/IRA de Lyon, Université Lyon 3/ICLY/IEP de Lyon/La Cordée) :**  
**Dispositif Talents :** la convention de partenariat a pour objet de fixer les modalités de la collaboration entre les parties afin de faire connaître et vivre la classe préparatoire « Talents lyonnais » .

Les modifications de maquettes du CIEF, les capacités d'accueil des licences professionnelles de l'IUT au titre de l'année universitaire 2022-2023, les avenants, renouvellements, et conventions, joints en annexe, sont approuvés.

## **OBJET : Examen des avis de la CFVU du 21 janvier 2022**

### **1/ Modification du calendrier universitaire 2021-2022**

La modification concerne les dates de jurys de premier semestre : les dates initialement prévues les 14 et 15 février 2022 sont maintenues uniquement pour les licences professionnelles et les Masters en capacité de présenter leurs jurys. Les jurys se tiendront obligatoirement les 7 et 8 mars 2022 pour les licences, licences professionnelles et Masters restants.

### **2/ Dossier d'accréditation centre CLES**

Demande de renouvellement dans la continuité des précédentes accréditations. Le certificat CLES est proposé en 8 langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, FLE, italien, portugais et russe et sur 3 niveaux BI, B2 et/ou C1.

### **3/ Conventions**

**UFR Droit Julie-Victoire Daubié/ EPLE La Martinière/EPLEFPA de Vienne** : avenant pédagogique 2021/2022 de la licence professionnelle « Métier du BTP Droit et techniques des réseaux hydrauliques »

**UFR Droit Julie-Victoire Daubié/ EPLE La Martinière/EPLEFPA de Vienne** : annexe financière annuelle 2021/2022 portant sur la licence professionnelle métiers du BTP (génie civil), parcours droit et techniques des réseaux hydrauliques

**UFR Droit Julie-Victoire Daubié/IRA de Lyon** : avenant n°1 à la convention de partenariat. Cet avenant prolonge la durée et adapte la convention de partenariat signée entre l'IRA de Lyon et l'Université Lyon 2 afin de tenir compte de l'évolution de la scolarité des IRA inscrits au sein du M1 « administration publique ».

**UFR SEG/ESBanque** : avenant à la convention de partenariat pédagogique de la licence professionnelle « Assurance Banque Finance parcours Conseiller Clientèle Expert » portant notamment sur les dispositions financières de la Convention applicables à la nouvelle Promotion de la Formation pour toute la durée de leur cursus répartie sur l'année universitaire 2021-2022.

**UFR SEG/société générale** : convention de formation précisant les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de réalisation de la Formation proposée au titre de la formation continue de la licence professionnelle « Assurance Banque Finance parcours Conseiller Clientèle Expert ».

**ICOM/Université des Arts de Belgrade (Serbie)** : avenant n°1 à l'accord de coopération spécifique relatif au « Master DPACI parcours délocalisé avec les Balkans » portant sur les responsabilités administratives respectives ainsi que les annexes financière et pédagogique de l'accord de la convention de partenariat sont modifiés

**UFR TT/ Université de Tbilissi (Géorgie)** : convention sur les services d'enseignement relatif au DPI Master Tourisme. La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement par l'Université de Tbilissi à l'Université Lyon 2 de la rémunération des heures de travail des enseignants de l'Université Lyon 2. Cette convention, déjà présenté à la CFVU du 19 novembre 2021 est représentée suite à un changement du coût moyen de l'heure d'enseignement.

**UFR Langues/Institut français d'Egypte** : la convention est destinée à favoriser la coopération universitaire internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Elle se traduit par l'élaboration d'un programme de formation à la traduction spécialisée français-arabe en trois niveaux de 154 heures (18 semaines de cours effectifs) chacun. Cette formation professionnelle payante, débouchant sur la délivrance par l'Université Lyon 2 du diplôme universitaire (DU) diplôme professionnel de traduction spécialisée français/arabe (TRAFSA-spé) niveaux I à III, est mise en place à l'IFE.

**UFR Langues/ENS de Lyon** : convention de partenariat relative à la préparation de l'agrégation d'anglais (session 2022)

**UFR Langues/ENS de Lyon** : convention de partenariat relative à la préparation de l'agrégation d'allemand (session 2022)

**UFR Langues/Croix Rouge espagnole** : accord de collaboration d'un programme de promotion, reconnaissance et diffusion du volontariat (Etudiants hispanisants avec niveau B2/C1)

**UFR TT/Centre national du costume de scène (CNCS)** : convention de partenariat relative à la LP Guide conférencier. La présente convention a pour objet de préciser les engagements, les moyens et les modalités de la collaboration que le CNCS et l'Université Lyon 2 entendent mettre en œuvre un partenariat pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

La modification du calendrier universitaire 2021-2022, le dossier d'accréditation centre CLES, les avenants et conventions sont approuvés conformément aux documents joints en annexe.

Suite au report du Comité technique, le calendrier universitaire 2022-2023 sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration à une séance ultérieure.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Dont :

Pour : 22

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 31 janvier 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 4 février 2022.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 4 février 2022